



« une ressource pour le milieu »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

pour diffusion immédiate

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le 21 juin 2019

Le retour de la pêche au saumon sur la Jacques-Cartier ?

Depuis 2004, la pêche au saumon atlantique est interdite sur la rivière Jacques-Cartier. Les efforts concertés pour la réintroduction de l'espèce par la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) et le ministère des Forêts, Faune et Parcs (MFFP) donnent cependant l'espoir de renverser la situation. Les tendances de montaison sont à la hausse et le rêve d'une ouverture éventuelle de la pêche refait surface.

Étant donné le caractère évolutif des cours d'eau, le lit de la rivière Jacques-Cartier a subi des modifications au cours des 15 dernières années. La CBJC tentera, au cours de la saison estivale, de caractériser les fosses à saumon qui sont utilisées entre le pont Fort Jacques-Cartier et le barrage Donnacona. Ces fosses où se reposent les saumons en montaison (de juin à octobre), sont les endroits privilégiés pour que les pêcheurs puissent exercer leur art.

Afin de caractériser cet habitat essentiel, la CBJC a mis sur pied un projet de pêche expérimentale au saumon atlantique qui prendra place lors des mois de juin, juillet et août de cette année. Plus précisément, pour chaque journée ciblée par le projet (10 au total), des pêcheurs bénévoles et expérimentés effectueront une pêche scientifique dans trois secteurs prédéfinis pour une durée totale de 1h de pêche par jour par secteur. La pêche sera utilisée comme un moyen visant à documenter le milieu, la rétention des fosses, l'efficacité de la pêche à la mouche, etc. Les informations et données recueillies, comme le nombre de saumons observés, par exemple, seront compilées et analysées pour déterminer les fosses de repos et orienter les actions futures concernant une possible réouverture graduelle d'une pêche au saumon en respect des consignes ministérielles.

Un employé de la CBJC sera présent sur les lieux chaque jour de pêche pour expliquer aux passants, visiteurs et curieux, la raison de la tenue de ce projet de pêche expérimentale au saumon, la réglementation en vigueur ainsi que recueillir de l'information supplémentaire, etc. Il est important de noter que ce projet scientifique est autorisé par les autorités responsables et que tous les saumons capturés seront remis à l'eau.

Si vous désirez plus d'informations, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone au 418-875-1120, par courriel info@cbjc.org.

- 30 -

Source :
Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)
1-888-875-1120
info@cbjc.org www.cbjc.org